



Enquête : 1 lycée sur 2 ne respecte pas la loi EVIN

Rubrique : actualités - Date : lundi 20 août 2007

13/02/2002

Les conclusions, révélées hier par Libération (voir la revue de presse du 13 février), d'une étude sur le respect de la loi Evin dans les lycées sont reprises aujourd'hui par d'autres quotidiens nationaux et par l'AFP dans une dépêche du 13 : la loi anti-tabac n'est pas bien appliquée dans les lycées . Selon cette étude, réalisée par une association auprès d'une cinquantaine d'établissements, moins de la moitié des lycées, 48% exactement, respectent la loi en imposant l'interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement, dont seulement 32% de lycées publics et 64% de lycées privés . Selon l'agence de presse, à l'Education nationale, on ne commente pas cette étude. On rappelle simplement que des circulaires sont envoyées tous les ans aux recteurs et aux chefs d'établissement pour leur rappeler la loi . (&) Le ministère attend par ailleurs, pour le 31 mai, les premiers résultats d'une vaste enquête sur le même sujet, lancée avec la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), qui porte sur 600 établissements de toutes les académies métropolitaines.